



Académie de Versailles  
Lycée Paul Langevin NANTERRE

# Projet d'établissement 2012 - 2015



## Préambule

Pour donner de meilleures chances de réussite à chaque élève, et une meilleure visibilité à l'établissement, le projet du lycée Paul Langevin pour les années **2012-2016** se veut d'abord l'expression dynamique d'un engagement collectif.

Partant des analyses menées en **interne de 2008 à 2012**, ce projet veut mettre à la disposition de tous, personnels et partenaires, les principaux éléments d'un constat, et mettre en cohérence un ensemble de dispositions qui participent d'une politique éducative d'établissement

- L'accueil et l'information des parents
- L'orientation
- La politique documentaire
- Le suivi individualisé des élèves
- L'ouverture sur l'environnement économique, culturel et social
- L'ouverture européenne et internationale
- L'éducation à la santé
- L'éducation à la citoyenneté
- L'éducation à l'environnement pour un développement durable

Il veut aussi identifier et présenter les priorités qui seront celles de l'établissement pendant les années à venir.

Par définition, un tel document ne vise pas l'exhaustivité ; il ne cherche pas à évoquer toutes les actions, même importantes, conduites dans l'établissement mais à mettre en perspective des problématiques particulièrement sensibles et à identifier des leviers pour l'action collective. C'est pourquoi chacun des points de ce projet sera précisé, complété et au besoin actualisé par des fiches consultables par tous.

La première partie est organisée autour d'une ambition d'ensemble : compte tenu de son recrutement et de ses diversités, le lycée peut et doit mener davantage d'élèves à la réussite.

Les quatre autres parties présentent des axes de travail qui, chacun à sa manière, doivent concourir à cette réussite. Réunies à la fin de cette brochure, des fiches présentent sous forme de tableaux les principaux indicateurs qui éclairent le projet d'établissement.

**Rodrigue PATISSON**

I. Donner de meilleures chances de réussite à chaque élève

II. **Maintenir** l'attractivité du lycée.

III. Améliorer le fonctionnement de l'établissement

IV. Articuler la vie pédagogique et la vie **éducative**

V. Mettre l'établissement au service de tous

# I. Donner de meilleures chances de réussite à chaque élève

## Renforcer la continuité des apprentissages fondamentaux

Donner aux élèves les moyens de réussir leur parcours scolaire, c'est d'abord les aider à maîtriser le « socle fondamental » sur lequel se construisent les apprentissages et combler les lacunes accumulées jusqu'ici. La solidité et la cohérence des acquisitions de base constituent un enjeu majeur et nécessitent une meilleure continuité, notamment dans quatre domaines essentiels :

- *La maîtrise de la langue française*
- *La maîtrise des savoirs fondamentaux en mathématiques*
- *L'apprentissage des langues étrangères*
- *La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication*

## Découvrir et s'appropriier les disciplines professionnelles.

### Améliorer les parcours scolaires des élèves et lutter contre les sorties sans qualification et le décrochage scolaire

Pour améliorer les parcours des élèves et augmenter leurs chances de réussite, l'établissement doit se donner les moyens d'aider individuellement les élèves en difficulté, de mieux comprendre les mécanismes d'abandon scolaire, pour en corriger les excès, de mieux accompagner les orientations des élèves et d'affirmer pour eux plus d'ambition. Cela implique les priorités suivantes :

- *Exploiter au maximum les dispositifs d'appui individualisé (Assistants pédagogiques, accompagnement éducatif, **tutorat**, GAIN).*
- *Prévenir le décrochage scolaire en luttant contre l'absentéisme*
- *Réduire les abandons en cours d'étude*
- *Améliorer les taux de réussite aux baccalauréats professionnels, **certification intermédiaire et au CAP.***
- *Améliorer les orientations et les affectations dans la les études supérieures*

La première priorité, pour l'établissement, est de donner de meilleures chances de réussite à chaque élève. Si les résultats globaux de l'établissement présentent des

points forts (par exemple de bons taux de réussite aux baccalauréats pro, **CAP Agent de sécurité**), d'autres aspects sont, depuis de nombreuses années, moins satisfaisants : des taux d'abandon d'études souvent nettement supérieurs aux moyennes académiques, des taux de réussite décevants à la **certification intermédiaire (BEP)**.

Cette ambition appelle un effort particulier pour que l'orientation en LP même par défaut prenne sens jusqu'à une réelle mise en projet de l'élève

### **Resserrer les liens avec l'enseignement supérieur.**

Le baccalauréat quel qu'il soit ouvre à tous les lycéens l'accès aux formations supérieures.

Il importe :

- *De promouvoir les orientations vers les formations supérieures et technologiques, et de les proposer plus largement aux élèves du lycée.*
- *De développer les conventions entre lycées et établissements d'enseignement supérieur pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations supérieures (notamment l'Université Paris X)*

## **II. Maintenir l'attractivité du lycée.**

Une diversification des formations est proposée depuis 2008 avec la création d'un CAP agent de sécurité et **depuis 2012, l'ouverture du bac pro Gestion Administration (remplaçant les filières comptabilité-secrétariat)**.

Aussi, plusieurs alternatives déjà mises en place pour certaines, semblent nécessaires pour maintenir l'attractivité et la visibilité de l'établissement :

- ***Pérenniser et valoriser la place du CAP AS***
- ***Renforcer la place du baccalauréat professionnel Gestion Administration***
- ***Développer le BP Agent de prévention et de sécurité (en alternance via le CFA V3A)***
- ***Accueil du GRETA de la Défense pour des formations d'adultes***

L'établissement doit pouvoir accueillir des élèves et leur permettre, s'ils le souhaitent, de poursuivre leurs études vers les brevets de technicien supérieur. Elle doit aussi proposer des domaines de formation et des niveaux de diplômes adaptés le mieux possible aux possibilités d'insertion professionnelle.

# III. Améliorer le fonctionnement de l'établissement

## Mieux connaître l'établissement pour prendre en compte sa spécificité.

Afin de faciliter l'accueil des nouveaux personnels, et de les mettre dans les meilleures conditions d'épanouissement personnel et collectif, un document « Vadémécum » réalisé par l'ensemble personnels déjà présents a été mis à leur disposition. L'objectif étant d'aider les personnels à connaître le fonctionnement du lycée.

## Accompagner l'utilisation des TICE et de l'Internet.

L'établissement s'attache à accompagner l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) au plus près des pratiques quotidiennes d'apprentissage des élèves et à veiller à leur intégration dans les pratiques d'enseignement des enseignants.

- *Développement des ENT et des TNI (développer les accès à un nombre croissant de services à vocation pédagogique (manuels numériques, ressources numériques, services d'orientation notamment).*
- *Former pour l'acquisition des compétences requises au B2i et au C2i*
- *Utiliser les nouveaux outils du multimédia pour améliorer les apprentissages scolaires*
- *Développer la formation à l'utilisation raisonnée et responsable des réseaux et de l'Internet*

# IV. Articuler la vie pédagogique et la vie **éducative**

## Renforcer le lien entre le pédagogique et l'éducatif

**L'éducation et la transmission des valeurs républicaines relèvent de l'ensemble de la communauté éducative. Il est nécessaire de faire en sorte que l'ensemble des personnels de l'établissement ait un rôle éducatif fort, quel que soit leurs statuts et leurs missions, afin de construire les futurs citoyens.**

- **Travail en collaboration entre les enseignants, le service Vie Scolaire et le service médico-social sur le suivi des élèves et y associer les partenaires extérieurs**
- **Intégrer les assistants pédagogiques et les assistants d'éducation dans la construction du projet personnel de l'élève**

**Mettre en place une politique documentaire en collaboration avec le CDI.**

- **Axe pédagogique : Former les élèves à la culture informationnelle, Education à l'orientation**
- **Axe gestion : mettre en place une politique d'acquisition afin de rendre disponible différentes ressources.**
- **Axe veille : cibler et diffuser des ressources sélectionnées, mise en place du portail E-sidoc**
- **Mise en place de clubs et ouverture culturelle**

### **Rendre les élèves plus responsables**

L'École doit conduire les élèves à adopter des attitudes et des comportements responsables, tant pour eux-mêmes que pour la société dans laquelle ils évoluent et **à former les futurs citoyens.**

C'est l'un des axes de la réforme du lycée, qui vise à impliquer les jeunes dans la vie quotidienne de leur établissement.

- **Pérenniser** l'action du CVL, l'assemblée générale des délégués, le FSE
- **Faire** vivre le CESC
- **Renforcer le rôle des représentants élèves dans les instances du lycée**
- *Mise en place de dispositifs qui place l'élève en situation de responsabilité citoyenne*
- *Associer les élèves à la relecture et la réécriture du règlement intérieur*

### **Renforcer la politique de santé et la pratique du sport**

Adapter une politique de santé aux besoins de l'élève.

Pour la réussite scolaire et le bien-être des élèves, il est nécessaire de mettre en œuvre un projet éducatif de santé construit et structuré. Ce projet doit intégrer, entre autres, les objectifs suivants :

- *développer une éducation nutritionnelle et prévenir le surpoids et l'obésité dans le cadre de la politique gouvernementale en matière de nutrition ;*
- *renforcer la prévention du VIH-sida et des infections sexuellement transmissibles (IST) dans une approche globale d'éducation à la sexualité ;*
- *poursuivre la lutte contre les drogues et la toxicomanie ;*
- *favoriser une activité physique régulière.*

### **Développer les pratiques sportives à l'École**

En complément de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive dont bénéficie chaque élève tout au long de sa scolarité, l'association sportive offre aux élèves volontaires la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités sportives.

- *favoriser et renforcer l'activité de l'association sportive dans ce cadre, l'investissement des élèves - dans les aspects organisationnels de l'association sportive - devra être recherché et valorisé. Le projet de l'association doit être partie intégrante du projet d'école et du projet d'établissement. L'activité de l'association sportive doit être effective et correspondre à un projet présenté en début d'année scolaire.*
- ***Journée du sport scolaire organisée à chaque rentrée scolaire à l'initiative du Ministère et organisée par les enseignants d'Education Sportive et Physique***
- *Faire en sorte que Le volet sportif de l'accompagnement éducatif offre aux élèves la découverte et la pratique régulière d'une activité physique et sportive.*

En lien avec l'USEP et l'UNSS, les partenariats avec les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports et leurs instances départementales et régionales seront recherchés pour favoriser l'accès aux installations sportives, le prêt de matériel, ou la mutualisation d'outils pédagogiques. Ces partenariats seront développés dans le respect des termes des conventions nationales signées par les fédérations sportives avec le ministère de l'Éducation nationale, l'USEP et l'UNSS.

### **Favoriser l'accès à la culture**

L'éducation artistique et la culture générale ne sauraient être l'apanage de quelques-uns. Elles sont des éléments clés de l'ouverture au monde. Elles traversent toutes les disciplines et illustrent, à ce titre, la nécessité d'une approche qui articule les savoirs entre eux

- *Ancrer l'éducation artistique et culturelle*

L'établissement se conçoit comme un lieu de vie et de culture où la transmission des savoirs est favorisée par la responsabilisation des élèves et par la recherche d'une vie collective propice à l'épanouissement individuel et collectif.

- *La politique culturelle du lycée doit permettre aux élèves de s'impliquer dans le développement de cette vie culturelle, au travers des conseils de vie lycéenne **et la création de « clubs ».***
- *Donner à chaque élève une culture citoyenne, lui permettant de se forger une opinion étayée et raisonnée sur des questions essentielles touchant au devenir des sociétés et de la planète.*
- *Instaurer des partenariats avec les institutions de culturelles, les centres de culture en relation avec les délégations régionales, **travailler en collaboration avec le médiateur culturel à la mise en place de projets.***
- *Encourager et favoriser l'éducation culturelle dans et à l'extérieur de l'établissement.*

## **V. Mettre l'établissement au service de tous**

### **Développer les outils de communication interne et externe**

Le développement des nouvelles technologies et les moyens de communication actuels imposent un effort tout particulier pour faciliter la circulation des informations et l'échange des réflexions.

L'établissement se doit, tant en interne qu'en externe, de mieux faire connaître ses objectifs et de rendre compte des résultats obtenus.

- *développer un ensemble cohérent de publications régulières présentant les résultats obtenus dans le cadre du projet d'établissement et améliorer la diffusion de ces publications*
- *utiliser les technologies de l'information et de la communication pour favoriser le partage des informations ;*
- *mettre en ligne les ressources disponibles*

- *associer plus étroitement l'ensemble des services à cette démarche de communication*
- *Développer le site internet du lycée, le rendre plus attractif.*

L'efficacité du travail accompli dans l'établissement sera d'autant plus grande que l'effort collectif sera mieux connu et reconnu, et que l'identité de l'établissement s'affirmera de manière plus lisible.

### **Mieux associer les parents à la vie de l'établissement.**

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils sont donc, dans leur relation avec l'École, dans une situation de partenariat et de responsabilité.

La relation entre les parents et les acteurs de l'institution scolaire se fonde sur un objectif commun, la réussite de chaque élève. Celle-ci repose largement sur la solidarité de l'ensemble de la communauté éducative.

- *Ouvrir l'École aux parents en proposant des opérations permettant de les impliquer dans les enjeux de l'éducation et de l'accompagnement de leurs enfants*
- *faciliter la participation des parents à la vie de l'établissement.*
- *favoriser la forte participation des parents aux élections de parents d'élèves, gage d'une implication tout au long de l'année.*
- *améliorer l'information aux parents et abréger les délais de réponse aux sollicitations, y compris en recourant aux nouvelles technologies.*

### **Renforcer les partenariats**

La politique éducative met en jeu des partenariats de plus en plus nombreux. Élus, responsables des collectivités territoriales, **établissements d'origine des élèves**, acteurs du monde économique, doivent être mieux associés à la définition de l'offre de formation et jouer pleinement leur rôle dans sa mise en œuvre.

- *Développer, Renforcer et fidéliser les échanges établissement-entreprises (nos premiers partenaires dans l'apprentissage de nos élèves)*
- ***Travailler en collaboration avec les collèges du bassin afin de sensibiliser les enseignants et les élèves sur les formations professionnelles proposées***
- *Renforcer et organiser de façon plus systématique les relations avec les entreprises (développement des formations, planification de la demande et de l'offre de stages...)*

- *Développer l'information et les occasions d'échanges en direction des élus sur les performances de l'établissement*
- *Rechercher et développer tous les partenariats permettant l'épanouissement, l'éducation, la formation, l'insertion des élèves*